

# DEMANDE DE DEROGATION SUR L'EMPLOI DU FEU

Nom et Prénom du Demandeur :

☎ : 

Adresse et Commune :

localisation exacte avec copie carte au 1/25000°

Surface à incinérer :

Désignation cadastrale :

Date prévue :

Dispositifs de protection :

Le déclarant s'engage à respecter les prescriptions mentionnées en annexe

## TYPE ET PERIODE DE FEUX

( Cocher la case correspondante )

PERIODES	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
DATES	15 mars au 14 juin	15 juin au 14 sept	15 sept. Au 15 oct.
<b>COMMUNES A RISQUES (Annexe I)</b>			
Incinération Végétaux sur pied	Dérogação <input type="checkbox"/>	Dérogação <input type="checkbox"/>	Dérogação <input type="checkbox"/>
Incinération Végétaux coupés	<i>Déclaration</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Déclaration</i>
<b>COMMUNES A RISQUES FAIBLES (Annexe II)</b>			
Incinération Végétaux sur pied	<i>Déclaration</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Déclaration</i>
Incinération Végétaux coupés	<i>Interdite par vent fort</i>	Dérogação <input type="checkbox"/>	<i>Interdite par vent fort</i>
Feux de camp du 1er juin au 15 octobre	<input type="checkbox"/>		
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement	<input type="checkbox"/>		

Avis du Maire

Date :

 Favorable

Visa :

 Défavorable

Motifs :

Avis du Centre de Secours compétent

Date :

 Favorable

Visa :

 Défavorable

Motifs :

A transmettre 3 semaines à l'avance à la :

S.D.I.S. 04 - 95, Avenue Henri Jaubert - BP 9008 - 04990 Digne les Bains - fax : 04 92 30 89 09

Avis du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

 Favorable Prescription en annexe Défavorable

Motifs :

Date :

Visa :

Pour le Préfet, et par délégation

DECISION du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

 Favorable Prescription en annexe Défavorable

Motifs :

Date :

Visa :

En cas d'absence de visa du Maire, la demande sera automatiquement rejetée